

Licence et Master "Musique, Interprétation et Patrimoine" : Inscriptions 2019-20 en cours



Phases complémentaires

Inscriptions en Licence "Musique, interprétation et patrimoine" en partenariat avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines :

Prérequis : Baccalauréat et Diplôme d'Etudes Musicales "DEM" (ou diplôme équivalent).

Candidatures phase complémentaire :

Les candidats étrangers (Hors UE) résidant ou ne résidant pas en France sont invités à contacter [l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines](http://l'Université.de.Versailles.Saint-Quentin-en-Yvelines).

Phase complémentaire Licence première année, candidats français et européens : Se signaler sans délai pour une prise de contact à l'adresse mail suivante : [SupCRR.Versailles\(at\)agglovgp.fr](mailto:SupCRR.Versailles(at)agglovgp.fr)

Attention : Obligation de candidater en ligne du 25 juin au 14 septembre, sur [Parcoursup](#).

Phase complémentaire Licence deuxième et troisième année, candidats français et européens : **Candidatures du 6 mai au 28 juin**, sur le site internet de [l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines](#) (application E-Candidature).

Concours d'entrée pour les candidats en Licence : **Mercredi 3 juillet / Vendredi 5 juillet 2019**, au Conservatoire de Versailles Grand Parc.

Inscriptions en Master "Musique, interprétation et patrimoine" en partenariat avec l'Université de Paris Saclay :

Prérequis : Licence ou d'un diplôme universitaire équivalent (niveau musical : Licence d'interprète, DNSPM, Bachelor ou équivalent).

Candidatures en ligne, phase complémentaire : Du 1^{er} mai au 1er juillet, sur le site internet de [l'Université de Paris-Saclay](#).

Concours d'entrée pour les candidats en Master : **Mercredi 3 juillet / Vendredi 5 juillet 2019**, au Conservatoire de Versailles Grand Parc.

Conditions d'admission en licence et master :

L'admission comprend deux étapes : **l'admissibilité** (examen du dossier du candidat) **et l'admission** (épreuve musicale devant jury et présentation d'un programme).

Le programme devra inclure des parties solistes et des pièces de musique de chambre, d'esthétiques variées d'une durée de **30 minutes** pour les entrées en Licence et d'une durée de **45 minutes** pour les entrées en Master.

Renseignements complémentaires : [SupCRR.Versailles\(at\)agglovgp.fr](mailto:SupCRR.Versailles(at)agglovgp.fr)

[Guide Licence/Master](#)

[Pages dédiées à l'Enseignement Supérieur du site du Conservatoire](#)

[Retour vers Toute l'actualité](#)